



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 40558

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'orientation des élèves au collège. Il serait souhaitable d'évaluer les aptitudes et les préférences des enfants dès les premières années de collège. En effet, il ne sert à rien de maintenir des élèves en perdition dans la voie générale jusqu'en troisième, pour ensuite les diriger vers des filières professionnelles qu'ils n'ont pas choisies. Cette orientation par défaut est vécue comme une relégation, qui sanctionne l'échec subi dans la voie générale. Il est alors très difficile pour les enseignants des sections et lycées techniques de remotiver ces jeunes en situation d'échec scolaire. Leur attitude oscille souvent entre la passivité, le rejet, l'absentéisme ou la violence. Pour ne pas laisser les élèves s'installer dans un échec scolaire dévalorisant, il convient de prévoir un véritable « rendez-vous de l'orientation » à la fin de la cinquième. Cette évaluation comprendrait des tests de niveau, mesurant l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales, mais aussi des tests de personnalité et des questionnaires remplis par les enfants et/ou les parents. À partir de ces éléments, les conseillers d'orientation et psychologues seraient à même de cerner les talents de l'élève. Ce « bilan de compétences » approfondi déterminerait l'orientation soit vers les études générales, soit vers des sections professionnelles, offrant une prise directe sur le concret. En orientant les enfants de façon précoce, à partir d'un faisceau de critères prenant en compte la personnalité, on permettrait à chacun de trouver sa voie de réussite et de s'épanouir à l'école. Dès lors, il souhaiterait savoir s'il entend mettre en place un « rendez-vous de l'orientation » pour les élèves en fin de cinquième.

Texte de la réponse

Le collège a pour objectif de donner à l'ensemble des jeunes un socle commun de connaissances. Il doit également permettre l'émergence progressive d'un projet individuel d'orientation, processus complexe, susceptible d'évolution et d'adaptation permanente. C'est pourquoi l'approche actuelle de l'offre de formation se fixe, entre autres objectifs, de répondre le mieux possible à la diversité des besoins des élèves et privilégie une diversification des parcours de formation avant la fin du cycle d'orientation. Au collège, le développement d'une véritable diversification relève de la préoccupation d'agir le plus en amont possible pour réduire le nombre d'élèves qui quittent notre système éducatif sans qualification. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les dispositifs en alternance en 4e et 3e, caractérisés par les lieux où se déroulent les séquences hors collège (lycée professionnel ou/et entreprises), leur fréquence, leur durée et par les aménagements d'horaires et de programme nécessaires à leur mise en oeuvre. Ces dispositifs s'adressent, à partir de la classe de quatrième, à des élèves âgés d'au moins quatorze ans qui manifestent des intérêts, des goûts ou des talents non pris en charge dans la scolarité ordinaire du collège. A compter de la rentrée 2005, la nouvelle classe de troisième sera mise en place. Elle permet de concilier l'ambition de donner à tous les élèves un socle commun de connaissances, la nécessité de s'adapter à la diversité des profils et la volonté d'offrir aux élèves un éclairage concret sur leurs choix d'orientation. Les élèves de troisième auront la possibilité de choisir une option « découverte professionnelle », en module facultatif de trois heures ou sous la forme d'un module renforcé de six heures. Il s'agit d'un enseignement destiné à faire connaître le monde du travail, les métiers, l'environnement

économique et social, les filières et les formations technologiques et professionnelles. Les élèves pourront ainsi mieux appréhender leurs perspectives d'orientation et acquérir une culture qui leur sera utile en toutes circonstances dans leur vie. Le module de six heures de découverte professionnelle pourra être choisi par les élèves qui, dès la classe de quatrième, envisagent de s'orienter vers une formation professionnelle à l'issue de la troisième. Ces dispositions devraient permettre d'éviter les effets négatifs d'une orientation subie plus que choisie par les élèves. Elles apportent de réelles réponses à la nécessité de proposer aux élèves de collège des parcours diversifiés dès la fin de la cinquième.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40558

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3934

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7761